

Fonds Région Unie

Microentreprises et Associations

Auvergne-Rhône-Alpes

Entreprises éligibles

- Aux associations employeuses et coopératives
- Aux micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants et professions libérales
- Entreprises de 0 à 9 salariés inclus dont le chiffre d'affaires annuel ou le total n'excède pas 2 M€
- Sans restriction sur l'activité (y compris les professions libérales réglementées)

Dont l'établissement est situé en Auvergne-Rhône-Alpes

Description du dispositif

Cette aide consiste en l'octroi d'une avance remboursable d'un montant compris entre 3 000 € et 20 000 €. La durée est de 5 ans dont 2 ans de différé de remboursement.

Il n'y a pas de garantie et de cofinancement exigés.

Jusqu'à quand ?

Pas de date précisée

Qui contacter ?

Pour plus d'information sur le FRU : <https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/>

Pour en savoir +

<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/micro-entreprise-associations>



Ce document a été rédigé à titre informatif, les évolutions du dispositif sont à retrouver dans la rubrique « pour en savoir plus »